

Trousse d'outils de l'entente de partage des données (EPD) des ESO : Webinaire de lancement

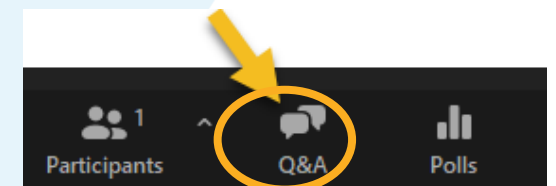
14 juillet 2026, de 15 h à 16 h

Bienvenue

***Ian Cummins**, directeur, Soins primaires et stratégie et performance des ESO. Santé Ontario*

Logistique du webinaire

- Cette séance sera enregistrée et les documents seront transmis dès qu'ils seront disponibles après la réunion.
- Veuillez soumettre vos questions par l'intermédiaire de la boîte de questions-réponses.
 - Les questions seront traitées pendant la période de questions et réponses du webinaire.
 - En raison du temps limité, les questions demeurées sans réponse devraient être transmises à votre personne-ressource régionale de Santé Ontario pour le numérique et/ou à rise@mcmaster.ca.
- Bien que nous fassions de notre mieux pour répondre aux questions portant sur les outils liés à l'EPD, Santé Ontario et RISE ne peuvent fournir de conseils juridiques ni d'orientation en matière de protection de la vie privée.



Ordre du jour

DURÉE	SUJET	CONFÉRENCIER
7 min	Mot de bienvenue et logistique du webinaire	Ian Cummins <i>Directeur, Soins primaires et stratégie et performance des ÉSO. Santé Ontario</i>
3 min	Reconnaissance des terres	Joanna deGraaf-Dunlop <i>Directrice, Mise en œuvre des ÉSO. Santé Ontario</i>
5 min	Pourquoi le partage des données est important pour les soins intégrés	Ian Cummins <i>Directeur, Soins primaires et stratégie et performance des ÉSO. Santé Ontario</i>
15 min	Aperçu de la trousse d'outils de l'EPD et prochaines étapes	John Lavis <i>Co-responsable, RISE</i>
		Animateur : John Lavis <i>Co-responsable, RISE</i>
		Panel :
		• Daniel Michaluk <i>Co-responsable national, Protection de la vie privée et cybersécurité, Borden Ladner Gervais LLP</i> • Katherine Kresta <i>Consultante principale, MD+A Health Solutions</i> • Lauren Black <i>Avocate générale et cheffe des affaires juridiques, de la protection de la vie privée et de la conformité, VHA Home HealthCare</i>
25 min	Séance facilitée de questions-réponses	
2 min	Sondage d'évaluation	John Lavis <i>Co-responsable, RISE</i>
3 min	Principaux points à retenir et remarques de clôture	Ian Cummins <i>Directeur, Soins primaires et stratégie et performance des ÉSO. Santé Ontario</i>

Reconnaissance des terres



Pourquoi le partage des données est important pour les soins intégrés

Les soins intégrés ne sont possibles que si les fournisseurs de services de santé et de services sociaux peuvent partager les données sur la santé (y compris les RPS) en temps opportun. Plusieurs des priorités cliniques mises de l'avant par les ESO et les RSP nécessitent le partage des données entre les organismes membres et les fournisseurs.

Exemples de la façon dont le partage des données favorise l'atteinte des priorités des EPT

- ✓ Cerner la capacité en soins primaires et favoriser le rattachement des patients non rattachés aux fournisseurs ayant des disponibilités, en tenant compte notamment de la langue, de l'équité et de la situation géographique (*rattachement soutenu*)
- ✓ Favoriser la réduction de la liste d'attente d'Accès Soins et offrir un soutien transitoire coordonné, des services de navigation et une préparation au rattachement des patients non rattachés.
- ✓ Permettre le repérage, le rattachement et l'orientation coordonnés des patients à partir de multiples points d'entrée du système, afin qu'ils soient rattachés à un fournisseur de soins primaires et orientés vers les parcours de soins appropriés (IC/MPOC/diabète).
- ✓ Favoriser les transitions des patients désignés ANS ainsi que d'autres patients recevant des soins à domicile ou dans d'autres milieux communautaires.

Des approches normalisées en matière de protection de la vie privée et de partage des données, fondées sur les lois applicables en matière de protection de la vie privée, permettront aux ESO et aux RSP de faire progresser la prestation de soins intégrés.

- **Aperçu de la trousse d'outils sur l'entente de partage de données**
 - Équipe de soutien réunie par RISE
 - Le partage des données et la protection de la vie privée comme moyens de soutenir la réalisation des livrables de l'entente de paiement de transfert
 - **Trousse d'outils sur l'entente de partage de données**
 - Modèle d'entente de partage de données
 - Quatre outils pour soutenir l'entente de partage de données
 - ✓ Foire aux questions (FAQ)
 - ✓ Arbre décisionnel
 - ✓ Feuille de route pour le partage et la gouvernance des données dans le cadre d'un « nouveau projet »
 - ✓ Cadre décisionnel sur les « rôles » en matière de partage de données
- Prochaines étapes
 - Autoévaluation facultative des capacités des ESO en matière de partage des données et de protection de la vie privée
 - Communauté de pratique
 - À venir à l'automne et à l'hiver
 - Série d'ateliers de formation
 - Trousse d'outils sur la protection de la vie privée pour les ESO, en complément de la trousse d'outils sur l'entente de partage de données
 - Versions mises à jour ou « évolutives » des outils relatifs à l'entente de partage de données
- Questions et réponses

Équipe de soutien sur le partage des données et la protection de la vie privée réunie par RISE



- Daniel Michaluk, coleader national, Protection de la vie privée et cybersécurité, Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG)
 - Krystin Chung, BLG
- Katherine Kresta, consultante principale, MD+A Health Solutions
- Lauren Black, conseillère juridique générale et directrice juridique, responsable de la protection de la vie privée et de la conformité, VHA Home HealthCare
- John Lavis, coresponsable, RISE
 - Kaelan Moat, RISE

Le partage des données et la protection de la vie privée comme moyens de soutenir la réalisation des livrables des ESO

- Trousse d'outils pour les ESO sur l'entente de partage de données (maintenant) et trousse d'outils pour les ESO sur la protection de la vie privée (à venir)
 - Cadrage « positif » (partage des données) et cadrage « négatif » (protection de la vie privée)
 - Objectif (partage des données) et contraintes à prendre en compte pour l'atteindre (protection de la vie privée)
- Arrimages avec les livrables de l'entente de paiement de transfert
 - Ex.: accroître la participation au dépistage du cancer (livrable 4)
 - Ex.: faire progresser les activités de prévention et de prise en charge des maladies chroniques, notamment auprès des personnes vivant avec une insuffisance cardiaque ou une MPOC (livrable 5)

Trousse d'outils sur l'entente de partage de données

→ Voir le lien vers le site Web de RISE, où tous ces éléments sont accessibles

- Modèle d'entente de partage de données
- Quatre outils pour soutenir l'entente de partage de données
 - Foire aux questions
 - Arbre décisionnel
 - Feuille de route pour le partage et la gouvernance des données dans le cadre d'un « nouveau projet »
 - Cadre décisionnel sur les « rôles » en matière de partage de données

Trousse d'outils sur l'entente de partage de données (2) : modèle d'entente de partage de données

Section	Objectif
7 articles	1) Définitions des termes 2) Fondement du partage de données, y compris une saine gouvernance des données 3) Cinq « moyens » de partager les données (auxquels nous reviendrons dans l'outil 2, un arbre décisionnel visant à aider à choisir la « voie » appropriée) a) Trois « voies » pour le partage de renseignements personnels sur la santé : i. dans le « cercle de soins », c'est-à-dire pour fournir des soins de santé ou contribuer à leur prestation, pour les dépositaires de renseignements sur la santé (ou DRS) et leurs fournisseurs de services, auxquels nous reviendrons à la section 4b ci-dessous; ii. avec un consentement exprès; iii. pour prévenir un préjudice. b) Une « voie » pour le partage de données dépersonnalisées — à laquelle nous reviendrons plus loin dans ce document RISE, dans la section portant sur les données autochtones et les principes PCAP®, ainsi que l'Inuit Qaujimajatuqangit et les Principes de recherche éthique métisse, le cas échéant. c) Une « voie » pour le partage de renseignements commerciaux confidentiels. 4) Deux approches pour le partage électronique des données a) par l'intermédiaire d'un fournisseur de services (ce qui peut être documenté à l'annexe C) qui traite des renseignements personnels sur la santé au nom d'un autre membre et pour les fins de ce membre; il pourrait s'agir d'un fournisseur de réseau d'information sur la santé, auquel nous reviendrons dans l'outil 4; b) par l'accès à un système d'information, par exemple CHRIS pour le partage de données sur les soins à domicile. 5) Collaboration nécessaire au partage de données, y compris un conseil de collaboration de l'ESO ou un équivalent. 6) Approche relative à la responsabilité et à l'indemnisation, y compris les exigences en matière de cyberassurance ou d'équivalent. 7) Dispositions générales, comme les modifications
5 annexes	A. Norme minimale de protection de la vie privée et de sécurité précisant les attentes envers les organisations (notamment les dépositaires de renseignements sur la santé, comme les médecins ou les équipes de soins primaires) qui participent au partage de données. B. Formulaire de consentement permettant à un client d'autoriser un dépositaire de renseignements sur la santé à divulguer ses renseignements personnels sur la santé, selon les modalités de la « voie 2 », à d'autres dépositaires de renseignements sur la santé et à leurs fournisseurs de services, par exemple les fournisseurs de réseau d'information sur la santé. Le formulaire de consentement comprend des champs surlignés à compléter. C. Annexe des services fournis par le fournisseur de services, par exemple un fournisseur de réseau d'information sur la santé. D. Dispositions relatives à la protection des données, par exemple la conformité aux lois sur la protection de la vie privée, les demandes d'accès, le programme de sécurité des données et les incidents liés aux données. E. Entente d'adhésion liant les parties signataires à l'entente de partage de données.

Data-sharing agreement (DSA) toolkit (3): Four tools to support DSA

Outil	Objectif	Description et liens connexes
1) Foire aux questions (FAQ)	Répond aux questions sur le fonctionnement du partage de données dans le cadre du modèle d'entente de partage de données et de la LPRPS	Document de quatre pages en format cliquable, comprenant 18 questions et réponses, principalement destiné aux ESO et aux réseaux de soins primaires. Lignes directrices : Dépersonnalisation des données
2) Arbre décisionnel	Aide à sélectionner une « voie » pour le partage de données dans le cadre de l'entente de partage de données : 1) partage de renseignements personnels sur la santé au sein du « cercle de soins »; 2) partage de renseignements personnels sur la santé avec consentement explicite; 3) partage de renseignements personnels sur la santé pour prévenir un préjudice; 4) partage de données dépersonnalisées, y compris des données autochtones; 5) partage de renseignements commerciaux confidentiels.	Diagramme de flux imprimable d'une page, ainsi qu'une version permettant de faire un « zoom » sur certaines sections du diagramme, principalement destiné aux dépositaires de renseignements sur la santé.
3) Feuille de route pour le partage et la gouvernance des données dans le cadre d'un « nouveau projet »	Aide à opérationnaliser le partage de données (dans le cadre du modèle d'entente de partage de données) pour tout « nouveau projet », par exemple l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des maladies chroniques ou l'amélioration de l'accès aux soins primaires et de l'inscription auprès d'un prestataire de soins primaires, en cinq phases : 1) fondements du projet et alignement de la gouvernance, soit la délimitation initiale du projet et la mobilisation de la haute direction; 2) conception de l'architecture technique et juridique, soit les décisions relatives à l'architecture des systèmes, les rôles et responsabilités des organisations et l'élaboration du cadre juridique; 3) évaluation des risques, soit leur identification, la planification du traitement ou de l'atténuation des risques et les mesures d'assurance supplémentaires appropriées; 4) mise en œuvre, soit la mobilisation des parties prenantes, y compris le respect de la souveraineté des données autochtones, ainsi que le programme de formation et de développement des compétences; 5) mise en service, soit la mise en œuvre pilote et le déploiement complet.	Document de 11 pages en format cliquable, principalement destiné aux ESO et aux réseaux de soins primaires.
4) Cadre décisionnel sur les « rôles » en matière de partage de données	Aide à évaluer l'état de préparation organisationnelle et d'autres considérations liées au fait d'agir comme agent ou fournisseur de réseau d'information sur la santé pour d'autres dépositaires de renseignements sur la santé, ou de superviser un fournisseur de réseau d'information sur la santé, en vertu de la LPRPS : 1) agent du DRS, soit le modèle le plus couramment utilisé actuellement, dans lequel une organisation agit comme agent pour un ou plusieurs autres dépositaires de renseignements sur la santé; 2) fournisseur de réseau d'information sur la santé, ou FRIS, par exemple Santé Ontario lorsqu'elle agit comme FRIS pour CHRIS ; 3) membre gestionnaire, qui supervise une organisation externe agissant comme fournisseur de réseau d'information sur la santé.	Document de cinq pages en format cliquable présentant des questions visant à susciter la réflexion avant la prise de décision, ainsi que les prochaines étapes appropriées, principalement destiné aux ESO et aux réseaux de soins primaires qui soutiennent les membres des ESO dans l'exercice de l'un ou l'autre de ces trois rôles clés. Conseils sur la prestation de services électroniques

- **Aperçu de la trousse d'outils sur l'entente de partage de données**
 - Équipe de soutien réunie par RISE
 - Le partage des données et la protection de la vie privée comme moyens de soutenir la réalisation des livrables de l'entente de paiement de transfert
 - **Trousse d'outils sur l'entente de partage de données**
 - Modèle d'entente de partage de données
 - Quatre outils pour soutenir l'entente de partage de données
 - ✓ Foire aux questions (FAQ)
 - ✓ Arbre décisionnel
 - ✓ Feuille de route pour le partage et la gouvernance des données dans le cadre d'un « nouveau projet »
 - ✓ Cadre décisionnel sur les « rôles » en matière de partage de données
- **Prochaines étapes**
 - Autoévaluation facultative des capacités des ESO en matière de partage des données et de protection de la vie privée
 - Communauté de pratique
 - À venir à l'automne et à l'hiver
 - Série d'ateliers de formation
 - Trousse d'outils sur la protection de la vie privée pour les ESO, en complément de la trousse d'outils sur l'entente de partage de données
 - Versions mises à jour ou « évolutives » des outils relatifs à l'entente de partage de données
- Questions et réponses

Autoévaluation facultative des capacités de l'ESO en matière de partage des données et de protection de la vie privée

- Justification
 - Établir les bases des travaux futurs en dressant un portrait de référence et en recueillant des informations pour orienter la conception des soutiens à venir
- Format
 - À remplir lors d'un appel réunissant les responsables de la protection de la vie privée de toutes les organisations membres
 - Une section porte sur les enjeux à l'échelle du réseau (l'ESO) et deux sections nécessitent une agrégation des informations recueillies à l'échelle organisationnelle
 - Durée : 20 à 30 minutes
- Domaines couverts
 - Gouvernance et soutien au partage des données et à la protection de la vie privée à l'échelle du réseau
 - Pratiques organisationnelles en matière de partage des données et de protection de la vie privée, agrégées à l'échelle du réseau
 - Facteurs organisationnels favorisant le partage des données et la protection de la vie privée : personnel, leadership, soutiens et état de préparation, agrégés à l'échelle du réseau
- Calendrier
 - Lancement probable autour du lundi 17 août
 - Clôture probable autour du vendredi 4 septembre

- Soutiens offerts dès maintenant
 - Page Web dédiée, avec la trousse d'outils sur l'entente de partage de données et l'enregistrement du webinaire de lancement, ajoutée au site Web de RISE
 - Séances virtuelles sans rendez-vous de 30 minutes — d'abord hebdomadaires, puis aux deux semaines ou mensuelles, selon la demande
 - Séances possibles sur le modèle d'entente de partage de données
 - ✓ présentation détaillée du modèle d'entente de partage de données
 - ✓ exemple appliqué du modèle d'entente de partage de données à un cas d'utilisation précis
 - ✓ questions et réponses sur le modèle d'entente de partage de données
 - Séances possibles sur les outils liés à l'entente de partage de données
 - ✓ présentation détaillée de l'arbre décisionnel visant à choisir une « voie » pour le partage de données dans le cadre de l'entente de partage de données (outil 2)
 - ✓ présentation détaillée de la feuille de route pour le partage et la gouvernance des données dans le cadre d'un « nouveau projet » (outil 3)
 - ✓ présentation détaillée du cadre décisionnel sur les « rôles » en matière de partage de données (outil 4)
- Activités lancées à l'automne
 - Publications et réponses aux publications dans un nouvel espace en ligne sur Quorum

À venir à l'automne et à l'hiver

- Trousse d'outils sur la protection de la vie privée pour les ESO, en complément de la trousse d'outils sur l'entente de partage de données des ESO, par exemple
 - un résumé en langage clair des obligations liées aux soins intégrés, au partage des données et à la protection de la vie privée.
 - du matériel de formation et de sensibilisation à la protection de la vie privée présentant les obligations de base prévues par la LPRPS, les rôles courants et les mesures de protection générales pertinentes pour les initiatives de soins intégrés.
 - un cadre de compétences en matière de protection de la vie privée fondé sur les rôles.
 - du matériel d'information destiné aux cadres supérieurs.
- Série d'ateliers de formation — d'août à novembre.
- Versions mises à jour ou « évolutives » des outils relatifs aux ententes de partage de données.
- Sondages éclair — trimestriels.

Questions qui pourraient bénéficier d'un examen des données probantes disponibles et d'une analyse comparative des juridictions

- Impact du partage des données sur les résultats des soins intégrés.
- Autres?

Questions & réponses

Animateur

- John Lavis, coresponsable, RISE

Panélistes

- Daniel Michaluk, coleader national, Protection de la vie privée et cybersécurité, Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG)
- Katherine Kresta, consultante principale, MD+A Health Solutions
- Lauren Black, conseillère juridique générale et directrice juridique, responsable de la protection de la vie privée et de la conformité, VHA Home HealthCare

Sondage d'évaluation

Principaux points à retenir

La trousse d'outils de l'entente de partage des données (EPD) des ESO est maintenant accessible afin de soutenir les initiatives locales de partage des données.

- Les outils visent à fournir des orientations pratiques et uniformes pour répondre aux défis courants liés à la protection de la vie privée et au partage des données.
- Les ESO et les RSP peuvent dès maintenant commencer à examiner les outils et à les appliquer à leurs initiatives actuelles et futures.

D'autres ressources seront offertes, notamment :

- Auto-évaluation facultative des capacités des ESO en matière de partage des données et de protection de la vie privée
- Communauté de pratique et possibilités de soutien lors de séances sans rendez-vous
- Série d'ateliers de formation
- Trousse d'outils sur la protection de la vie privée des ESO

Santé Ontario et RISE demeurent résolus à soutenir leur mise en œuvre et leur adoption partout dans la province.

Remarques de clôture

Merci